



**LETTRE MENSUELLE**  
**de la section syndicale CFE-CGC**  
**Groupe Gfi Informatique**  
[www.fieci-cgc.org/cgcfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcfi)  
[cgcfi@free.fr](mailto:cgcfi@free.fr) / tél 06 83 09 41 92

La **CFE-CGC** innove :  
elle est présente sur



le réseau **social** du  
Groupe Gfi !

N° 189 - 27 mai 2015

**Intéressement, Participation :**  
2 dispositifs destinés à favoriser le partage de la richesse produite par l'entreprise, entre tous les salariés

**Intéressement :**  
Ce dispositif facultatif est prévu par les articles L 3311-1 et suivants du Code du Travail, quel que soit l'effectif de l'entreprise. Les modalités de calcul de l'Intéressement sont libres.

**Participation :**  
ce dispositif obligatoire pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés, est prévu par les articles L3324-1 et suivants du Code du travail. Les modalités de calcul de la Participation sont fixées par une formule légale.

## Les imposteurs

En juin 2014, ainsi que nous l'avons rappelé dans notre lettre n°188 du 27 avril 2015, la Direction avait mis sur la table un **projet d'accord d'Intéressement** et tenté de convaincre les Organisations syndicales de le signer pour permettre, dès la clôture de l'exercice 2014 (nous y sommes) un partage entre tous les salariés du Groupe en France, d'une part significative de la richesse produite.

Mais les Organisations syndicales, peu convaincues par des arguments de la Direction plus déclaratifs que chiffrés n'avaient pas donné suite ; **le texte n'a donc pas été mis en œuvre.**

Et pourtant, la tentation était grande : partager la richesse produite par le Groupe entre tous les salariés ? Depuis des années la **CFE-CGC** se bat pour qu'il en soit ainsi ! Renoncer au moment précis où la Direction fait mine de le vouloir aussi : une occasion historique n'allait-elle pas être manquée ?

**Ils avaient eux-mêmes écrit** dans le projet de texte, qu'ils souhaitaient mettre en place un accord d'Intéressement pour traduire leur « *volonté de partager, entre le Groupe Gfi et l'ensemble du personnel, les gains qui peuvent être réalisés du fait d'une meilleure efficacité du personnel et d'une meilleure organisation du Groupe.* ».

**Ils avaient décidé** de choisir des modalités de calcul pour répondre à deux objectifs : « *attribuer aux salariés une part non négligeable de la marge opérationnelle, sans compromettre pour autant la part de ce résultat nécessaire au Groupe Gfi pour assurer son développement, et être relativement simples dans leur application et compréhensibles par tous.* »

**C'était beau ! Mais c'était sans compter la vraie « fausse intention » de la Direction de vouloir partager le moindre Euro, en réalité !**

En effet, la simulation chiffrée que nous avons publiée le mois dernier nous amenait, au titre de l'exercice 2014, à un **montant individuel qui aurait été de 22€ en moyenne**: une misère ! Avec la Participation (bien réelle : 20€ en moyenne par salarié, chacun en a été avisé par Natixis Interépargne) cela aurait fait ...deux misères ! Deux aumônes !

Mais notre simulation chiffrée était encore trop ...optimiste !

**Du fait de la politique d'acquisitions externes du Groupe Gfi** (ITN, AIRIAL, IORGA..., en 2014), le budget de Marge Opérationnelle (MO) France a été revu à la hausse à 50.227K€ au lieu de 46.078K€ ; par voie de conséquence la MO réalisée (48.016K€) devenait inférieure au budget et donc ....l'Intéressement égal à ...**zéro** !

Autrement dit, la Direction avait mis sur la table, fin juin 2014, une usine à gaz tout juste capable de produire ...zéro € pour son premier exercice !

**L'imposture était de taille !**

**C'est le propre des imposteurs de ne reculer devant aucun stratagème leur permettant de parvenir à leurs fins : en l'espèce, faire grossir la Marge Opérationnelle (MO) sans jamais faire profiter les salariés de cette manne, tout en donnant l'impression d'avoir voulu le faire !**

**Gardons les yeux grands ouverts et ne soyons pas dupes !**



## **Carte Ticket Restaurant : des clous ! des clous ! des clous !**



Chaque jour qui passe apporte son lot de nouvelles possibilités via la carte Ticket Restaurant : la dernière en date est celle découverte par un salarié qui a réussi à acheter des clous chez « Leroy Merlin » l'enseigne bien connue du bricolage ; l'histoire ne dit pas s'il en a fait son déjeuner, mais on ne le lui souhaite pas !

On ne compte plus les lieux de restauration qui renoncent à accepter la carte, surtout en province, ce qui rend « *la garantie des déjeuners réussis* » (slogan phare d'Edenred) un tant soit peu compromise !

Quant à savoir quel est l'encours monétaire global des comptes des salariés Gfi chez Edenred, et combien de salariés ont un encours de 3 mois et plus ? et pour quelles raisons ? La Direction ne communique plus aucun chiffre : impossible de nous assurer que la situation ne s'est pas dégradée !

Enfin, que penser du pilonnage d'Edenred dans les boîtes mail des salariés, pour un oui, pour un non ? Le premier anniversaire de la carte TKR fut un festival de témoignages tous plus dithyrambiques les uns que les autres mis en scène dans des vidéos à la gloire d'Edenred ! D'où il ressort que le dispositif est surtout un outil bien commode pour les Directions qui ne s'occupent plus de la mise sous pli des tickets restaurant papier ! La question est de savoir si le temps ainsi libéré est employé à des tâches plus gratifiantes ou s'il est à l'origine d'une réduction des effectifs, hypothèse à ne pas exclure non plus .

**La CFE-CGC ne manquera pas de continuer d'interpeller la Direction sur tous ces points au niveau de toutes les instances CE, DP et CHSCT !**

## **Attention : une charte peut en cacher une autre, après la charte informatique, la charte éthique ?**

A peine l'encre de la charte informatique était-elle (presque) sèche, voilà que la Direction s'empresse de produire une charte éthique laquelle, comme la charte informatique, sera annexée au règlement intérieur : en conséquence, la hiérarchie pourra infliger une sanction disciplinaire à tout salarié qui contreviendrait à telle ou telle clause (et elles sont nombreuses et complexes).

Exemples :

**en page 6** « *Le Groupe s'engage à travailler honnêtement et équitablement avec tous ses clients, en leur fournissant des produits et services de qualité* » : faut-il s'attendre à une recrudescence d'avertissements en cas de livraison trop rapide (pression des délais) d'un programme buggé ? **Comment Gfi va-t-il s'assurer que chaque salarié dispose bien des moyens nécessaires pour fournir « des produits et services de qualité » ?** Gfi a-t-il prévu de renforcer ses procédures qualité ?

**en page 4** : « *Chacun de nous doit respecter et se conformer aux législations et procédures en vigueur. En mission chez un client, nous devons aussi nous conformer à toutes les règles d'hygiène et de sécurité propres au client, ainsi qu'à ses procédures d'urgence.* » **Gfi va-t-il s'assurer que les règles de sécurité des clients sont conformes avant de contraindre les salariés à les respecter ?** Ou bien va-t-il sanctionner le salarié qui aura eu le bon sens de détecter des règles anormales et ne pas s'y plier ?

**en page 4** : « *Le Groupe s'engage à veiller à l'hygiène et à la sécurité afin de préserver la santé ainsi que l'intégrité physique et morale de ses collaborateurs, que ces derniers travaillent sur ses propres sites ou sur ceux des clients* » ...il faudrait quand même qu'on nous explique la notion « *d'intégrité morale* » et les intentions réelles de de Gfi dans ce domaine !

La place nous manque pour poursuivre notre analyse ; **pour la CFE-CGC, il est clair qu'une telle charte ne saurait être partie intégrante du règlement intérieur** car les salariés ne disposeront pas des moyens nécessaires pour en respecter les clauses en toute situation !

Il y a d'autres façons de faire pour introduire une charte de cette nature dans l'environnement de travail : la **CFE-CGC** encourage la Direction à les explorer et à revoir sa copie !

**#NONALAFUSIONAGIRCARRCO**

**[www.nonalafusionagircarrco.fr](http://www.nonalafusionagircarrco.fr)**

**#nonalafusionagircarrco**



**JE DIS OUI**

**AU MAINTIEN DE L'AGIRC,  
DU STATUT CADRE  
ET DE L'ASCENSEUR SOCIAL !**

LA CFE-CGC DÉFEND LE MAINTIEN DE L'AGIRC,  
RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES CADRES,  
SOCLE DE LEUR PROTECTION SOCIALE.

Pour rééquilibrer les régimes de retraites complémentaires  
la CFE-CGC demande :

L'augmentation des cotisations patronales et salariales

Le maintien d'une réversion stable à **60 %**

La désindexation mesurée des pensions **pendant 3 ans**.

Le report de la revalorisation du point **au 1er octobre**

La revalorisation du salaire de référence

Plus d'information sur [www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)

**SOUTENEZ LE  
MOUVEMENT**

**ENVOYEZ VOTRE  
PHOTO SUR LE  
SITE :**

**[WWW.nonalafusion  
agircarrco](http://WWW.nonalafusionagircarrco)**

**La CFE-CGC alerte, la CFE-CGC mobilise,  
la CFE-CGC défend !**

### Cela s'est passé en Mai !

**le 5 :** Gfi TELECOM (113 salariés ex ALCATEL-LUCENT) : 2<sup>ème</sup> réunion de négociation du protocole préélectoral pour la mise en place de la DUP : la **CFE-CGC** insiste sur la nécessité de disposer de moyens adaptés pour aller à la rencontre des salariés-électeurs répartis sur 3 sites distants (Villorceaux en IDF, Nantes et Toulouse). La Direction dit qu'elle va réfléchir ...

**le 7 :** 1<sup>ère</sup> réunion de la commission **prévoyance-santé(mutuelle) avec toutes les parties prenantes** : CFE-CGC, CFTC, CFDT, SUD et la Direction. La **CFE-CGC** fait le constat d'une Direction très rigide qui a déjà élaboré **SA** solution avec **SON** courtier-conseil ADDING, pour remplacer l'accord de 2004 qu'elle a dénoncé brutalement en décembre 2014. Sa démarche consiste à **imposer SA solution** aux représentants du personnel. En agissant ainsi, et en préemptant tous les moyens d'analyse (via son courtier-conseil, par ailleurs rémunéré en partie par tous les salariés par leurs cotisations); elle ne leur permet pas d'élaborer des scénarii alternatifs permettant ensuite d'avoir une discussion équilibrée. La **CFE-CGC** avait alerté la Direction sur ce point, très en amont : la Direction avait fait la sourde-oreille ! Pour la **CFE-CGC**, c'est une faute grave. Nous n'allons pas rester les bras croisés. Le sujet est crucial ! **Il s'agit de la santé de 8000 salariés et de leurs familles !**

**le 26 :** Gfi TELECOM (113 salariés ex ALCATEL-LUCENT) : la négociation du protocole préélectoral pour la mise en place de la DUP est terminée. Si quelques dispositions plus avantageuses que la loi ont pu être obtenues (un poste de plus, un appel syndical à candidatures via les mails professionnels, quelques heures de délégation pour organiser la campagne électorale), la Direction a refusé toute prise en charge de frais de déplacement pour que les représentants syndicaux puissent se rendre sur les 3 sites d'IDF, Nantes et Toulouse à la rencontre de leurs collègues et électeurs. Néanmoins la **CFE-CGC** sera signataire du texte ; l'alternative étant l'organisation des élections par le juge d'instance avec un retour aux dispositions strictement légales.

**le 28 :** réunion de la commission de suivi de l'accord Participation UES. La **CFE-CGC** demandera des explications très précises sur le fait que le niveau de résultat de Gfi ne cesse de s'élever, que la distribution de dividendes (plus de 5M€ cette année encore) reste à un niveau constant et important, **mais que, dans le même temps, la Participation attribuée à chaque salarié de l'UES est de ...20€ !**

### Prévisions pour Juin :

**le 5 :** Réunion du conseil de surveillance du **FCPE Gfi Expansion** (rappel: ce fonds exclusivement investi en actions Gfi, détient sous forme de parts, notamment les actions gratuites distribuées par les plans successifs des années 2012 et antérieures); il devra prendre position sur les résolutions présentées lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de Gfi.

**le 9 :** lancement de l'appel à candidatures pour les élections de la DUP de Gfi TELECOM (113 salariés ex ALCATEL-LUCENT).

**le 12 :** Assemblée Générale (AG) des actionnaires de Gfi Informatique et vote des résolutions (exemple : réévaluation du salaire fixe du PDG, variable au titre de 2014, niveau des jetons de présence, niveau des dividendes...).

Acquérez 1 action (environ 6€) et participez en personne, en tant qu'actionnaire, à cette réunion importante.

#### A noter :

Pour rester informés sur les événements survenant dans Gfi, consultez régulièrement :

- notre site WEB CFE-CGC externe : [www.fieci-cgc.org/cgcfgfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcfgfi),
- TWITTER : @cgcfgfi
- YAMMER (réseau interne Gfi): groupe « **Syndicat CFE-CGC** »

Suivez l'actualité nationale (retraites)

- La **CFE-CGC** s'oppose à la fusion AGIRC / ARRCO; elle formule des propositions pour pérenniser le système de retraite des Cadres (AGIRC) et maintenir l'ascenseur social. Sa Présidente s'en explique : <https://youtu.be/JQHniHGExwA>
- TWITTER : [#NONALAFUSIONAGIRCARRCO](https://twitter.com/NonalafusionAgircArcco)
- [www.nonalafusionagircarrco.fr](http://www.nonalafusionagircarrco.fr)

**Actualité sociale nationale vue par la CFE-CGC : le mag 360**  
[Cliquez ici](#)

**Entreprise, ta richesse c'est moi !**

**Pourquoi gérer par le stress ?**

**Le droit à la déconnexion**

**POSSIBLE GRÂCE À LA CFE-CGC**

**Se déplacer, oui**

**... mais avec les moyens !**

**La surchauffe de l'outil de travail nuit à la rentabilité**

**Ton capital, c'est ta santé**

**Pour éteindre les incendies de la vie professionnelle**

**Faites appel à des élus formés et expérimentés**

**Partir très tôt, rentrer très tard...**

**IL FAUT COMPENSER LES TEMPS DE TRAJET**

**La mobilité ou... la porte !**

**C'EST ÇA L'ÉVOLUTION DU DIALOGUE SOCIAL ?**

**En période de crise...**

**Il y a d'autres façons de procéder avec ses INTER-CONTRATS**

**Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !**

Alina TORTOCHAUT (Délégué Syndical Central UES Gfi) : ☎ :06 83 09 41 92 / 📠 :01 41 27 09 55

Gfi Progiels : IDF  
Montpellier

Olivier YERLE ☎ 06 70 76 38 06

André NEBLE ☎ 06 83 09 41 92

Gfi Info. EST :

Benoît WENK ☎ 06 61 13 11 93

Gfi Info. RHONE-ALPES :

François LECLUSE ☎ 07 80 02 68 59

Gfi Info. SUD-OUEST :

Alain GUILLOU ☎ :06 84 95 36 59

Gfi-Info. IDF :

Patrick Le BRUN ☎ 06 83 09 41 92, Michaela ALEXANDRESCU

☎ 06 89 64 39 93, Sébastien DHELLEMES ☎ 06 83 09 41 92,

Robert MATHERON ☎ 06 81 94 24 31

Gfi IP :

Bruno DAVID ☎ 06 60 99 28 16, Pierre ROI ☎ 06 81 26 07 63

Gfi Infogen System :

Charles MAUPU ☎ 06 10 02 36 41

Gfi Consulting :

Martine VERNEUIL ☎ 06 83 09 41 92

Gfi-BUS IDF :

Olivier MAULMY ☎ 06 22 61 10 58

Méditerranée :

Jean-Marc FICAT ☎ 06 83 09 41 92

Gfi Chronotime :

Bruno LEROY ☎ 06 60 59 15 22

Gfi Entreprise Solutions :

Patrick NGUYEN ☎ 06 83 09 41 92

[www.fieci-cgc.org/cgcgfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcgfi)  
[cgcgfi@free.fr](mailto:cgcgfi@free.fr)